

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE
D'ENTREPRISE



TSK considère la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) comme sa responsabilité quant à l'impact de ses activités sur la société. À cette fin, TSK intègre les questions sociales, environnementales et éthiques relatives aux droits de l'homme et aux parties prenantes dans ses activités quotidiennes et ses relations avec celles-ci. Chez TSK, nous pensons que notre RSE doit faire partie de notre stratégie générale dans le but et l'engagement d'améliorer le bien-être des communautés où nous sommes présents.

Par sa politique de RSE, TSK contribue aux objectifs suivants:

- Exercer son activité principale de manière responsable, en plaçant les personnes au centre de ses opérations.
- Maximiser la création d'une valeur durable et commune pour ses actionnaires et autres parties prenantes ainsi que pour l'ensemble de la société dans laquelle nous exerçons notre activité.
- Prévenir et atténuer les éventuels impacts négatifs de notre activité.
- Améliorer la réputation de TSK.

Cette politique de RSE vise à créer un cadre de référence qui contribue à la définition et à la promotion de comportements permettant la création de valeur pour toutes les parties prenantes. Cette politique est également déployée à travers le Code d'éthique de TSK, qui établit des règles de comportement à l'égard des parties prenantes et des questions matérielles conformément aux valeurs de l'organisation..

Les principes qui régissent la politique de la RSE sont les suivants :

- Responsabilité : TSK est responsable des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société, l'environnement et l'économie, en particulier des conséquences négatives importantes.
- Transparence : TSK est transparente dans ses décisions et ses activités qui ont un impact sur la société et l'environnement.

- Respect des intérêts des parties prenantes : TSK prend en compte la relation entre les intérêts de ses parties prenantes et les attentes plus larges de la société et du développement durable, ainsi que la nature de la relation des parties prenantes avec l'organisation.
- Respect du principe de légalité : TSK se conforme aux exigences légales de toutes les juridictions dans lesquelles elle opère, même si ces lois et règlements ne sont pas correctement appliqués.
- Respect des règles internationales de comportement tout en respectant les principes de légalité.
- Respect des droits de l'homme : TSK respecte et promeut les droits établis dans la Charte universelle des droits de l'homme.

TSK s'engage à respecter rigoureusement toutes les exigences et législations applicable, ainsi qu'à améliorer continuellement son système de gestion de responsabilité sociale, par l'établissement d'objectifs et de plans et par l'évaluation et la responsabilisation de ses résultats.



** Politique approuvée par le président de TSK, M. Sabino García Vallina, le 22 février 2019*



www.grupotsk.com